

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 3 JUILLET 2023**

Approuvé par le Conseil d'administration du 20 novembre 2023

Membres du Conseil :

Présents

M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
M. Gilles Roussel	Président de l'Université Gustave Eiffel
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
Mme Morgane Colombert	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement
M. Benjamin Cheral	Représentant des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. François Dagnaud	Conseiller de Paris
M. Jesus Alfaro	Représentant des élèves

Assistait aux débats en visio-conférence

M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
--------------------	---------------------

Absents

Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
Mme Nathalie Maquoi	Conseillère de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseillère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
M. Anthony Briant	Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
M. Gildas Rivière, secrétaire général adjoint de l'EIVP
M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Marie-Christine Lemardeley
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
Mme Florence Jacquinod, représentante du personnel enseignant de l'EIVP
M. Bastien Prévot, représentant du personnel administratif et technique de l'EIVP

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 9h01

Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 19 avril 2023 est approuvé à l'unanimité sans modification.

Organisation

2023 – 014 : Note d'orientation stratégique destinée à la Commission des titres d'ingénieur (Cti) dans le cadre de l'audit de l'EIVP

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung explique que l'École doit joindre au dossier de demande de renouvellement de son accréditation une note approuvée par ses instances, décrivant les orientations majeures de l'établissement. Cette note s'appuie sur une analyse stratégique présentée sous la forme d'une matrice SWOT (*Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats*) qu'il commente. Il développe ensuite les quatre axes de la stratégie de l'École : 1- poursuivre l'intégration dans l'université Gustave Eiffel, qui lui apporte une visibilité et un rayonnement en recherche ainsi que la possibilité de s'appuyer sur des processus plus robustes 2- La recherche d'adéquation permanente des formations aux besoins des professionnels, dans des domaines où les changements sont très rapides 3- La fixation et la mise en œuvre d'objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociale et environnementale 4- Le développement des capacités d'appui aux politiques publiques, en recherche, expertise et formation continue. Sur ce dernier point, il précise que rien ne pourra se faire sans l'université Gustave Eiffel, qui est en train de se structurer très fortement sur ces sujets.

Marie-Christine Lemardeley salue le travail réalisé. Elle précise que le contrat d'objectifs n'a pas pu être présenté au conseil d'administration car on est en attente d'arbitrages budgétaires de la Maire de Paris. Elle exprime une attente de davantage de précision et d'engagement sur des indicateurs chiffrés, des moyens, une diversification des ressources dont des ressources issues de la formation continue.

Franck Jung indique que le travail d'analyse va se poursuivre pour identifier des marchés potentiels pour l'activité de formation continue de l'École. Il y a des opérateurs très installés comme le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). L'EIVP a missionné un collaborateur pour travailler sur ces questions de modèle économique et d'implication des collectivités locales autres que Paris.

Gilles Roussel estime que ce type de développement implique beaucoup de temps passé. L'Université Gustave Eiffel est lauréate d'un appel à projets avec le projet FORCOVD pour accompagner le développement de l'activité de formation continue. Cette activité apporte des recettes, mais aussi des coûts, et parfois plus de coûts que de recettes. Il faut trouver un équilibre global qui soit soutenable pour les équipes. Cela demande des moyens financiers mais aussi humains.

Antoine Guillou affirme sa volonté d'étendre les coopérations avec l'EIVP en formation initiale et continue. La direction des ressources humaines de la Ville propose d'élargir le périmètre d'intervention de l'EIVP à l'ensemble des techniciens supérieurs, quelle que soit leur spécialité et leur voie de recrutement, afin qu'ils aient un socle commun. Beaucoup de formations du catalogue pourraient être assurées par l'EIVP. C'est une spécificité de la Ville de Paris d'avoir une école d'ingénieurs ; les autres collectivités recrutent des ingénieurs diplômés mais ont des besoins en formation continue.

Jérôme Gleizes indique qu'une réunion est organisée par la secrétaire générale de la Ville de Paris au mois de juillet pour évoquer ces sujets. Il souhaite revenir à la question de départ qui est l'accréditation du diplôme d'ingénieur par la Cti ; l'EIVP doit avant tout sécuriser son diplôme principal et cela suppose une visibilité sur les moyens. Une demande de financement complémentaire a été adressée au Ministère de l'enseignement supérieur. L'EIVP a aujourd'hui un problème de taille. Elle est la plus grande des écoles dans le domaine du génie urbain mais elle peine à répondre à la demande des employeurs ; aujourd'hui la quasi-totalité des promotions est recrutée avant même la sortie d'école, ce qui traduit une insuffisance de l'offre de formation. L'École a besoin d'adosser ses objectifs à des moyens, avec une visibilité de trois à cinq ans.

Ghislaine Geffroy estime que c'est une opportunité pour l'École que les employeurs soient demandeurs ; ils recrutent des diplômés mais sont également volontaires pour contribuer à cette formation. Cela concerne les ingénieurs et les techniciens, la formation initiale et continue.

Florence Jacquinod affirme que l'École porte un beau projet et a besoin de moyens en ressources humaines pérennes, et en particulier d'enseignants-chercheurs. Il y a des moyens qui n'apparaissent pas dans les

budgets qui sont les emplois de la recherche, parce que les contrats de recherche sont aujourd'hui portés par l'Université Gustave Eiffel. L'École produit des résultats de recherche et cela peut être valorisable dans la formation continue.

Franck Jung propose une présentation des laboratoires au prochain conseil d'administration.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant la note d'orientation stratégique 2023-2026 et autorisant sa transmission à la Cti est adoptée à l'unanimité.

Budget

2023 – 015 : Situation du budget et des emplois

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry relève que l'établissement est encore en situation de sous-dépense sur le chapitre 012 (dépenses de personnel) et en section d'investissement. Les travaux de réaménagement qui étaient prévus cet été ont dû être reportés en raison d'un appel d'offres infructueux sur le lot principal. L'opération sera reprogrammée dans un calendrier plus étalé. En matière de personnel, l'établissement subit encore des vacances de postes d'enseignants-chercheurs. **Franck Jung** indique que la session de recrutement ouverte pour deux postes n'a pas donné de résultats satisfaisants et qu'une nouvelle session est programmée en septembre. Les deux postes sont dans le domaine du génie civil, d'une part, de l'énergie et des réseaux, d'autre part. Un troisième poste sera ouvert en 2024. **Jérôme Gleizes** précise que pour le poste « énergie/réseaux » il y avait un très bon candidat mais que celui-ci a eu une contre-proposition de son établissement d'origine.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est pris acte à l'unanimité de la communication sur la situation du budget et des emplois.

2023-016 : Remise gracieuse partielle pour un étudiant en Mastère spécialisé

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry expose la situation d'un étudiant international inscrit au Mastère spécialisé Urbeausep en 2020-2021. L'étudiant n'a pas pu aller jusqu'au bout de sa formation et les démarches menées par l'administration du Trésor public ont conclu à son insolvabilité. Il est proposé de lui accorder une remise gracieuse partielle à hauteur de 9.000 € sur le montant des frais de scolarité qui s'élèvent à 9.900 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une remise gracieuse partielle à hauteur de 9.000 € à un étudiant en Mastère spécialisé est adoptée à l'unanimité.

2023-017 : Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise que, dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et de Paris, comptable assignataire de la régie EIVP, a proposé l'admission en non-valeur de titres de recettes émis sur l'exercice 2022 à l'encontre de divers débiteurs, pour un montant total de 2.160,76 €. Cette proposition intervient après poursuites autorisées par l'ordonnateur et demeurées sans effet. L'admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L2541-12-9 du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision de l'assemblée délibérante. Elle constitue une dépense réelle imputée à la section de fonctionnement du budget. Les créances reconnues irrécouvrables proviennent des activités de formation initiale et continue et représentent environ 0,3% des recettes habituellement perçues sur l'usager.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant l'admission en non valeur de créances devenues irrécouvrables à hauteur de 2.160,76 € est adoptée à l'unanimité.

2023-018 : Tarif des frais de scolarité du semestre international

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que le développement d'un module de formation en langue anglaise vise à élargir les capacités d'accueil d'étudiants internationaux, auparavant limitées aux étudiants francophones, et à équilibrer les flux de mobilité entrante et sortante avec les universités partenaires dispensant des enseignements en langue anglaise. Un module de formation sur un semestre, dénommé « *Urban Planning & City Branding* » a été développé par l'EIVP depuis 2019. Il a bénéficié d'un financement de l'I-SITE FUTURE au titre d'aide au démarrage. Une session test, dispensée en 2019-2020, a été suivie par un groupe d'élèves-ingénieurs en substitution du 5^{ème} semestre de la formation. L'ouverture à un recrutement international a ensuite été pénalisée par la crise sanitaire du covid-19. L'action a été relancée pour la rentrée 2022, avec un programme retravaillé et l'implication des laboratoires de l'université Gustave Eiffel dans l'accompagnement des étudiants (*research track*). La formation a accueilli 7 étudiants en mobilité Erasmus, provenant d'établissements partenaires en Allemagne, Italie, Pays-Bas et Suède. Pour la rentrée 2023, un effectif de 7 étudiants est prévu, dont 5 mobilités Erasmus, provenant d'établissements partenaires en Allemagne, Italie, Pays-Bas, Danemark et Suède, et deux mobilités hors partenariats. La charte Erasmus prévoit la gratuité de l'institution d'accueil. Pour les étudiants accueillis hors partenariats, il est proposé de fixer le tarif à 2.180 € (valeur 2023) pour un semestre. Ce tarif pourra être réévalué en fonction de l'audience de la formation.

Franck Jung souligne l'importance de cette formation pour équilibrer les échanges d'étudiants avec les partenaires Erasmus ; certains partenariats n'auraient pas été renouvelés si l'EIVP n'avait pas pu proposer cette formation.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le tarif du semestre international en langue anglaise est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

2023 – 019 : Compte-rendu d'activité de la commission interne des marchés et communication sur la politique d'achats

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente la cartographie des achats de l'établissement qui ont porté, en 2022, sur un montant de 1,29 M€, retrouvant leur niveau d'avant la crise sanitaire du covid-19 : la principale catégorie d'achats est constituée des prestations de service, suivie par les licences et les matériels de bureau et informatique. Elle détaille ensuite les démarches éco-responsables qui ont été mises en œuvre dans les achats de l'École et qui se diffusent désormais aux associations étudiantes, qui ont adopté à l'été 2023 leur propre charte d'éco-responsabilité. Elle relève que l'EIVP développe également une démarche volontariste d'achat inclusif, avec le recours à des entreprises adaptées pour différentes prestations (dont notamment la maintenance du site internet) et à la Régie de quartier du 19^{ème} arrondissement. Enfin, elle présente le compte-rendu d'activité de la commission interne des marchés (quatre marchés en procédure adaptés en 2021).

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est pris acte à l'unanimité de la communication sur l'activité de la commission interne des marchés et la politique d'achats.

Formation, vie étudiante

2023 – 020 : Orientations et membres du conseil de perfectionnement

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle les missions du Conseil de perfectionnement, instance consultative qui réunit des personnalités extérieures représentant les employeurs, des diplômés de l'École, des représentants des enseignants et des élèves, ainsi que le Vice-président Formation et innovation pédagogique de l'université Gustave Eiffel. Le conseil de perfectionnement s'est réuni à deux reprises en 2022, le 20 janvier et le 7 décembre. Il a approuvé la structuration du programme de la formation sur la base des 7 compétences attendues de l'ingénieur en génie urbain. Il a pris connaissance de la cartographie des « centres de compétences », instances thématiques d'appui dont la création vise à assurer l'adaptation et l'amélioration

en continu du programme de la formation d'ingénieur en génie urbain et a préconisé de veiller au bon équilibre entre académiques et praticiens au sein de ces instances. Il a été informé de l'avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur pour l'accréditation de la formation d'ingénieur en génie urbain sous statut d'apprenti et a préconisé de poursuivre les discussions avec l'Institut Mines Télécom pour que l'EIVP accède à la plateforme de recrutement d'élèves apprentis de l'IMT. Il a pris connaissance du bilan des effectifs à la rentrée 2021 et du bilan des effectifs à la rentrée 2022 ; il a relevé que les besoins de recrutement de jeunes ingénieurs sont aujourd'hui très importants, dans tous les secteurs, y compris pour la Ville de Paris. Il a validé le règlement de scolarité 2022-2023, intégrant des dispositions spécifiques pour les élèves sous statut d'apprenti. Suite à la présentation d'un état des lieux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux carrières d'ingénieur, le conseil de perfectionnement a préconisé d'approfondir la question des écarts salariaux en sortie d'école et de renforcer la présence des femmes dans les instances de l'établissement. Il a été informé du projet de rattachement à l'EIVP des formations en génie urbain dispensées par l'université Gustave Eiffel et de la création d'une nouvelle mention de licence en génie urbain, ouverte en L1 à la rentrée 2023. Il lui a été rendu compte des résultats de l'EIVP dans les classements d'écoles d'ingénieur, notamment dans le nouveau classement Change NOW/Les Echos Start, créé en 2021.

Ghislaine Geffroy souligne que les membres du conseil de perfectionnement ont été très porteurs dans la constitution des centres de compétences. Il y a une volonté très forte des entreprises de participer à la définition des contenus de la formation et à leur mise en place. Elle relève que la parité entre hommes et femmes est un élément qui compte dans le choix des jeunes et confirme que le conseil de perfectionnement y est attaché.

Jérôme Gleizes relève la diversité des membres du conseil de perfectionnement, qui correspond bien aux besoins de l'École. Il souligne la qualité des travaux réalisés pour la préparation de la réforme du programme.

Franck Jung et **Ghislaine Geffroy** expriment l'intention de compléter le conseil de perfectionnement avec des professionnels d'autres secteurs comme le numérique, pour couvrir tous les domaines de l'École.

Au terme de cet échange, la délibération prenant acte des orientations du conseil de perfectionnement et arrêtant la liste de ses membres est adoptée l'unanimité.

2023 – 021 : Règlement de scolarité 2023-2024

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que le règlement de scolarité a été revu en profondeur en 2022-2023 à l'occasion de la demande d'accréditation du titre d'ingénieur sous statut d'apprenti. De moindre ampleur, les modifications présentées pour l'année 2023-2024 précisent certaines dispositions concernant le comportement attendu pendant la recherche de stage et les stages ; les conditions de validation du semestre en cas de mobilité internationale ; le niveau de français requis pour les étudiants internationaux ; la possibilité d'effectuer un stage non attributif d'ECTS ; le barème des crédits d'ouverture (« points de valorisation ») pour les élèves sous statut d'apprenti ; le traitement des situations d'absentéisme ; les conditions de validation d'un ECUE en cas de passage en année supérieure avec engagement de validation (« chevauchement »). Il souligne que les apprentis n'ont pas droit au redoublement, ce qui conduit à adapter les règles en matière de chevauchement. La formation en apprentissage a démarré cette année et le règlement évolue au fur et à mesure que l'on rencontre de nouvelles difficultés.

Benjamin Cheral suggère une adaptation du règlement pour les élèves issus du concours interne qui ont souvent une vie de famille et peu de temps à consacrer aux activités d'ouverture. **Gilles Roussel** évoque le dispositif de validation des acquis professionnels, qui permet de valider des unités d'enseignement dès l'entrée dans la formation. **Franck Jung** indique que le diplôme d'ingénieur n'est pas encore accrédité par la Cti par la voie de la formation continue ; il souhaite examiner si ce cadre peut convenir pour les lauréats du concours interne.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le règlement de scolarité 2023-2024 est adoptée l'unanimité.

2023 – 022 : Approbation de la charte de lutte contre les discriminations et le harcèlement de l'Université Gustave Eiffel

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry évoque l'actualité de la question des discriminations. Les discriminations sont à la fois mieux caractérisées juridiquement, notamment par la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017, et mieux prises en charge, notamment par le Défenseur des droits, alors que la sensibilité à ces phénomènes est croissante, particulièrement parmi les jeunes générations, comme l'a montré encore récemment l'enquête « Trajectoires et origines » menée par l'Ined et l'Insee. La responsabilité de l'établissement est susceptible d'être engagée, notamment dans les recrutements d'élèves. L'EIVP entend développer des actions dans ce domaine en s'inscrivant dans le cadre de la charte de l'université Gustave Eiffel, qu'il est proposé au conseil d'administration d'adopter.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la charte de lutte contre les discriminations et le harcèlement de l'Université Gustave Eiffel est adoptée à l'unanimité

2023 – 023 : Subvention à l'association AEIVP – Bureau des élèves de l'EIVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente la vie associative à l'EIVP, dont le Bureau des élèves assure la coordination. Elle souligne le rôle des associations dans les politiques de prévention, renforcé cette année par des formations à la prévention des violences sexuelles en milieu festif et aux premiers secours. Elle mentionne également la formalisation d'engagements d'éco-responsabilité et les actions en faveur du développement durable et de l'inclusion proposées par différentes associations. Pour soutenir le dynamisme de la vie associative et l'animation du campus, il est proposé d'accorder une subvention de 15.584,50 € à l'association Bureau des élèves, conformément à la demande de l'association.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention d'un montant de 15.584,50 € à l'association AEIVP – Bureau des élèves de l'EIVP est adoptée à l'unanimité

Conventions

2023 – 024 : Convention avec l'Université Gustave Eiffel relative au financement d'un poste d'ingénieur pédagogique

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente le dispositif de financement, sur crédits de l'I-SITE FUTURE, d'un poste d'ingénieur pédagogique. Ce financement a permis de pérenniser un emploi, initialement financé par une chaire industrielle, dont l'utilité a largement été démontrée. La présence d'un ingénieur pédagogique à plein temps, l'appui méthodologique et les outils du CIPEN (centre d'innovation pédagogique et d'enseignement numérique de l'université Gustave Eiffel) a permis à l'EIVP de déployer l'approche par compétences dans la formation d'ingénieur depuis la rentrée 2020. Après quelques mois d'interruption dus à une démission, le poste est à nouveau pourvu. L'ingénieure pédagogique affectée à l'EIVP est placée sous l'autorité fonctionnelle du responsable du CIPEN et contribue aux chantiers transversaux. Le financement mis en place par l'Université Gustave Eiffel, gestionnaire des crédits de l'I-SITE FUTURE, s'élève à 54.000 € annuels. Il couvre les dépenses réelles exposées sur la période du 12 décembre 2022 au 11 décembre 2024, et est renouvelable pour une deuxième période de 24 mois.

Marie-Christine Lemardeley voit dans cette convention un très bon exemple de la force du partenariat avec l'université Gustave Eiffel.

Franck Jung souligne que le besoin d'accompagnement par un ingénieur pédagogique est particulièrement important à l'EIVP, dans la mesure où la majorité des cours sont assurés par des chargés d'enseignement vacataires et non par des professionnels de l'enseignement.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer une convention avec l'Université Gustave Eiffel relative au financement d'un poste d'ingénieur pédagogique est adoptée à l'unanimité.

2023 – 025 : Convention de partenariat avec Egis

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung présente ce partenariat comme une preuve de l'appétit des entreprises pour travailler avec l'EIVP, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. Egis est une entreprise reconnue du secteur de l'ingénierie et un acteur engagé dans les transitions. Le travail sur les compétences permet de bien identifier les partenariats les plus pertinents pour chaque compétence.

Marie-Christine Lemardeley constate que cela complète bien le portefeuille de partenariats de l'École. Elle se dit surprise que la formation continue ne soit pas mentionnée parmi les objectifs du partenariat. **Ghislaine Geffroy** témoigne de la difficulté pour une entreprise de prendre des engagements dans ce domaine ; il faut identifier un thème de formation qui permette à l'entreprise de faire des économies d'échelle et sur lequel l'École a une plus-value. **Franck Jung** convient que cette question doit être intégrée systématiquement dans les échanges. **Gilles Roussel** invite l'École à solliciter l'Université Gustave Eiffel pour élargir son offre de services.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer une convention de partenariat avec Egis est adoptée l'unanimité.

2023 – 026 : Avenant à la convention avec l'Université Gustave Eiffel portant création d'une unité de formation par apprentissage

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que la formation d'ingénieur sous statut d'apprenti est opérée conjointement par l'EIVP et par le service de formations d'apprentis de l'université Gustave Eiffel, dans le cadre d'une convention dont la signature a été autorisée par délibération 2022-025 du 4 juillet 2022 du conseil d'administration. L'avenant présenté vise à prendre acte de la diminution du montant des niveaux d'amorçage des contrats d'apprentissage fixés par la réglementation, préciser la responsabilité de la facturation aux employeurs publics et intégrer à la convention la cohorte d'apprentis commençant sa formation à la rentrée 2023.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer un avenant à la convention avec l'université Gustave Eiffel portant création d'une unité de formation par apprentissage est adoptée l'unanimité.

Ressources humaines

2023 – 027 : Rapport social unique

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry cite quelques éléments marquants du rapport social unique : l'érosion de l'effectif (46 agents au 31 décembre 2022 contre 48 à fin 2021 et 51 à fin 2020), le *turnover* encore important cette année (21%¹) et le taux d'absentéisme en diminution (taux d'absence toutes causes : 2,5%). Le nombre de journées de formation du personnel a progressé encore cette année et l'établissement a déployé une démarche de prévention des risques psychosociaux intitulée « école à énergie positive ». Les règles en matière de temps de travail et de télétravail ont évolué ; la structure de rémunération des agents contractuels a été modifiée dans une optique d'harmonisation des règles de gestion avec les agents fonctionnaires. L'écart entre les rémunérations moyennes des hommes et des femmes a diminué par rapport à 2021.

En réponse à une question de **Gilles Roussel**, **Laurence Berry** explique le taux de rotation du personnel par le recours important aux contrats à durée déterminée et par la petite taille de l'établissement qui limite très fortement les possibilités de mobilité interne.

Gilles Roussel mentionne le travail mené à l'université sur la gestion des personnels contractuels. **Franck Jung** met plutôt en avant la question du statut des enseignants-chercheurs ; il estime que c'est un élément d'attractivité très important qui fait défaut à l'EIVP, comme il a pu le constater encore récemment. **Florence**

¹ 8 entrées, 12 sorties dont 2 au 31 décembre.

Jacquinod affirme que les représentants du personnel sont prêts à travailler sur des règles de gestion des agents contractuels qui rendent ce statut visible et compréhensible et le plus proche possible de celui des agents fonctionnaires.

Jérôme Gleizes estime que la conjonction d'un *turnover* important et de vacances de poste fragilise l'École et fragilise le recrutement. Il souhaite aborder ce sujet avec le personnel de l'établissement. **Florence Jacquinod** rappelle que l'établissement ne dispose plus d'instances représentatives du personnel et exprime le besoin d'un lieu pour discuter de ces sujets. **Gilles Roussel** propose que le rapport social unique de l'École soit annexé à celui de l'université et que les représentants du personnel de l'EIVP soient invités au comité social d'établissement de l'université pour échanger à ce sujet.

Au terme de cet échange, il est pris acte à l'unanimité de la communication sur le rapport social unique de l'exercice 2022.

2023 – 028 : Emploi étudiant à l'EIVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les dispositions visant à favoriser le développement de l'emploi étudiant au sein de l'École, tout en l'encadrant par des règles claires. En effet, les textes en vigueur depuis la création de la régie EIVP ne prenaient pas suffisamment en compte les spécificités de ce type d'emploi. Le dispositif présenté est basé sur la partie réglementaire du code de l'éducation et sur les règles en vigueur à l'université Gustave Eiffel.

Ghislaine Geffroy précise les élèves fonctionnaires ne peuvent pas avoir d'autre emploi rémunéré pendant leurs études et invite à rappeler cette interdiction dans la communication vis-à-vis des élèves.

Gilles Roussel confirme que l'université a développé l'emploi étudiant parce que cela permet aux étudiants de concilier plus facilement leurs études avec un emploi salarié. Certaines de ces expériences professionnelles sont valorisables dans le cursus.

Au terme de cet échange, la délibération fixant les règles de recours à l'emploi étudiant au sein de la régie EIVP est adoptée à l'unanimité.

2023 – 029 : Création du titre d'enseignant associé de l'EIVP

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung souligne la place éminente des chargés d'enseignement vacataires dans les formations dispensées par l'EIVP et rappelle que, selon les termes de l'article L952-1 du Code de l'éducation, les chargés d'enseignement vacataires font pleinement partie du personnel enseignant, disposant des mêmes droits, libertés et devoirs que les enseignants et enseignants-chercheurs statutaires. Il présente la proposition de distinguer, parmi les chargés d'enseignement vacataires, celles et ceux qui ont la plus forte contribution à la qualité de l'enseignement et au rayonnement de l'École, en leur conférant le titre « d'enseignant associé de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris » pour une période de deux ans, renouvelable.

Jérôme Gleizes estime que ce dispositif permettra de mettre en valeur l'implication des cadres de la Ville de Paris dans la formation et aidera la Cti à faire la distinction avec des emplois précaires.

Ghislaine Geffroy approuve la durée courte qui est un gage d'évolution de l'École.

Gilles Roussel estime que la durée de deux ans, qui est envisagée, implique beaucoup de temps passé dans la constitution et l'examen des dossiers ; il préconise une durée de trois ans.

Les administrateurs approuvent la durée de trois ans ; ce point sera intégré dans l'arrêté qui sera pris en application de la délibération du conseil d'administration.

Questions diverses

Gildas Rivière présente l'accord de Grenoble, un dispositif proposé par la Convention pour la transition des établissements du supérieur (CTES, issue de la COP2 étudiante). L'EIVP a signé cet accord et a pris position sur un ensemble de mesures à mettre en œuvre par l'établissement. La première étape sera de constituer un comité de pilotage tripartite comprenant des élèves, des enseignants-chercheurs et des personnels

administratifs et techniques. Un plan d'action pourra être présenté au conseil d'administration à la fin de l'année 2023.

Franck Jung relève que l'université Gustave Eiffel est déjà signataire de cet accord.

Jérôme Gleizes souhaite que la présentation du plan d'action soit un moment fort du conseil d'administration, avec la participation des élus parisiens.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h55.

